

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 13 octobre 2022

Présents à la séance : 75

Compte-rendu de la séance :
20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est rassemblé à Nœux-les-Mines, Salle Mendès France, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 13 octobre 2022.

Étaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, ; Les délégués de la commune d'Auchel : M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mme GORKA, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, MM. GIBSON, BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, BRIGE, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX-HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mmes DESCAMPS, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mmes NASPINSKI, HAROUAT ; Le délégué de la commune de Chocques : M. MASSART ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes CARON, VEREECQUE, M. DAILLES ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : MM. MICHALSKI, BOBEK ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de

Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; Le délégué de la commune de Verquigneul : M. CAPPEL; Les délégués de la commune de Verquin : MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, Mme LOISEAU à M. CORDONNIER, M. SCALONE à M. SOLHEID, Mme CHOCHOI à M. CAUET, M. JEVTOVIC à M. PERRIN, Mme BEIGNIER à M. BARRE, Mme DENIS à Mme LEFEBVRE, M. BEUGIN à M. MASSART, M. FAVIER à M. CARAMIAUX.

Se sont fait représentés : M. BERRIER par Mme GORKA, M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BERTOUX par Mme IMBERT, Mme BERROYER par Mme BREUVART-PETITPAS M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. CHRETIEN par M. CAPPEL.

Absents - Excusés : MM. BERRIER, VIVIEN, BOY, Mmes DERLIQUE, DUCROCQ, M. GACQUERRE, Mmes LOISEAU, BERTOUX, BERROYER, M. SCALONE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, DAEMS, Mmes SAM, BEIGNIER, DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, M. BEUGIN, Mme DECOURCELLE, M. FAVIER, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. MARCELLAK, M. HERNU, M. CHRETIEN.

Monsieur Philippe ROUSSEL, délégué titulaire de la commune de Gonnehem, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptés.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

- **1 - 01 - COMMUNE D'ECQUEDECQUES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE**

Le comité syndical est invité à prendre acte du changement de délégué tel que détaillé dans la délibération.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la décision du Conseil Municipal d'Ecquedecques.

- **1-02 - COMMUNE D'HINGES – DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES**

Le comité syndical est invité à prendre acte du changement de délégués tel que détaillé dans la délibération.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la décision du Conseil Municipal d'Hinges.

- **1-03 - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE FESTUBERT AU BUREAU SYNDICAL.**

Le comité syndical est invité à procéder à l'élection du représentant de la commune de Festubert au bureau syndical.

Le Comité Syndical élit par 84 voix Monsieur Jean-Marie DOUVRY au bureau syndical.

- **1-04 - COMMUNE DE CHOCQUES – TRANSFERT DE COMPETENCES.**

Le comité syndical est invité à prendre acte du transfert, au 1^{er} janvier 2023, par la commune de Chocques, dans le cadre du pôle de compétence Sécurité Publique, de la compétence suivante :

- organisation et gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale, et des matériels et moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commune de Chocques d'adhérer à la compétence citée ci-dessus.

- **1-05 - COMMUNE D'ECQUEDECQUES – TRANSFERT DE COMPETENCES.**

Le comité syndical est invité à prendre acte du transfert au 1^{er} janvier 2023 par la commune d'Ecquedecques des compétences suivantes :

- Eclairage public : entretien des équipements d'éclairage public sur emprise de voirie et ses dépendances
- Organisation et gestion des accueils intercommunaux de loisirs sans hébergement
- Organisation et gestion de colonies de vacances

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commune d'Ecquedecques d'adhérer aux compétences citées ci-dessus.

- **1-06 - COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE – TRANSFERT DE COMPETENCE**

Le comité syndical est invité à prendre acte de l'exercice, pour la commune de Fouquières-lès-Béthune, de la compétence suivante :

- Centre d'ingénierie

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la décision de la commune de Fouquières-lez-Béthune de bénéficier de la compétence citée ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

Rapporteur : Patrick BELLAMY-FERAND

• 1-07 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents afin de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM sur l'année 2022,

1. Pôle Enfance Jeunesse

1 poste d'éducateur sportif de 20 heures hebdomadaires pour renforcer les effectifs actuels pour l'année scolaire en cours dans le cadre du développement de la compétence sport.

2. Pôle Restauration Collective

4 postes à temps complet d'adjoint technique pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas, tout en permettant l'installation dans la nouvelle unité centrale de production des repas

3. Pôle Solidarité Santé

Il s'agit de créer, les postes non permanents permettant de renforcer les équipes sur les temps de forte activité, selon les modalités suivantes :

○ **Au sein des EHPAD :**

4 postes d'aide-soignant à temps non complet de 20 heures mensuelles.

○ **Au sein des Résidences Autonomie :**

6 postes d'agent social à temps non complet de 10 heures mensuelles.

○ **Au sein du SSIAD :**

1 poste d'aide-soignant à temps non complet de 70 heures mensuelles

○ **Au sein du SAAD :**

2 postes d'agent social à temps non complet de 108 heures mensuelles

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de la création des emplois non permanents précisés ci-dessus.

- **1-08 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE**

Il s’agit d’autoriser la création de postes non permanents, compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l’activité spécifique des différents pôles du SIVOM pour l’année 2022.

- 1. Pôle Solidarité Santé**

Il s’agit de créer des postes non permanents pour permettre le bon fonctionnement des établissements en période de fin d’année selon les modalités suivantes :

- **Au sein des EHPAD :**

- Pour les équipes soignantes et hôtelières : 4 postes d’agent social à temps non complet 20 heures hebdomadaires

- Pour les équipes soignantes : 5 postes d’aide-soignant à temps non complet 20 heures hebdomadaires

- 2. Pôle Restauration Collective**

2 postes d’adjoint technique à temps complet pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas, tout en permettant la mise en place de la nouvelle unité centrale de production des repas.

- 3. Pôle Services Techniques**

1 poste d’adjoint administratif à temps complet pour permettre la gestion des missions administratives complémentaires liées au développement des services.

- 4. Pôle Enfance Jeunesse**

1 poste d’éducateur sportif à temps non complet de 30 heures hebdomadaires pour renforcer les effectifs actuels pour l’année scolaire en cours dans le cadre du développement de la compétence sport.

Le Comité Syndical, à l’unanimité, décide de la création des emplois saisonniers précisés ci-dessus.

FINANCES

Rapporteur : Bertrand DELORY

- **1-09 - EXERCICE 2022 – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - BUDGET ANNEXE EHPAD F. DEGEORGE**

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir décider de l’admission en non-valeur de produits irrécouvrables d’un montant de 27 021.71 €.

Le Comité Syndical, à l’unanimité, décide de l’admission en non-valeur de ces créances.

- **1-10 - EXERCICE 2022 – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - BUDGET ANNEXE EHPAD M. CURIE**

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir décider de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 14 934.35 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de l'admission en non-valeur de ces créances.

- **1-11 - EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL**

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits à hauteur de 9 400.00 € en section d'investissement et 970 980.00 € en section de fonctionnement afin de poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits ci-dessus précisées.

- **1-12 - EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER**

Il est nécessaire d'ajuster à la hausse les crédits en section de fonctionnement à la hausse, + 50 400,00 €, en raison de l'augmentation des prix des fluides et pour répondre aux besoins de l'activité jusqu'à présent développée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise les ajustements de crédits ci-dessus précisés.

- **1-13 - EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES SORBIERS**

Il est nécessaire d'ajuster à la hausse les crédits en section de fonctionnement à la hausse, + 47 300,00 €, en raison de l'augmentation des prix des fluides et pour répondre aux besoins de l'activité jusqu'à présent développée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise les ajustements de crédits ci-dessus précisés.

- **1-14 - EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE EHPAD F. DEGEORGE**

Les crédits 2022 sont revus à la hausse à hauteur de 108 721 € en section de fonctionnement et de 55 048 € en section d'investissement en fonction de l'EPRD (état des prévisions de recettes et de dépenses) validé par les autorités de tarification.

Le Comité Syndical , à l'unanimité, autorise ces révisions de crédits.

- **1-15- EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE EHPAD M.CURIE**

Les crédits 2022 sont revus à la hausse à hauteur de 103 259 € en section de fonctionnement et de 109 000 € en section d'investissement en fonction de l'EPRD (état des prévisions de recettes et de dépenses) validé par les autorités de tarification.

Le Comité Syndical , à l'unanimité, autorise ces révisions de crédits.

- **1-16- EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE CREMATORIUM**

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement à hauteur de 150 000,00 €, d'une part pour réaliser les travaux nécessaires à la réfection d'un des fours et d'autre part pour l'acquisition d'un scanner.

Le Comité Syndical , à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits ci-dessus précisées

- **1-17- EXERCICE 2022 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE PLANIFICATION**

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir décider de la clôture du budget annexe « Centre de Planification » dont la gestion a été reprise en directe par le Département depuis 1er janvier 2016, d'autoriser la réintégration de l'actif et du passif vers le budget principal, et de transférer les résultats comptables constatés au compte administratif 2015 au budget principal.

Le Comité Syndical , à l'unanimité, autorise la clôture du budget annexe Centre de Planification dans les conditions ci-dessus détaillées.

SANTE ET ACTION SOCIALE – RESIDENCES AUTONOMIE

Rapporteur : Alain DELANNOY

- **7-01- RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES SORBIERS – TARIFICATION AUTRES PRESTATIONS EXERCICE 2022**

Monsieur le Président demande au comité syndical de fixer les tarifs de prestations de vente de certains produits et de livraison de repas à domicile proposées par les résidences autonomie Guynemer et Les Sorbiers à leurs résidents.

Le Comité Syndical , à l'unanimité, approuve et fixe les tarifs tels que détaillés dans la délibération.

- **7-02- RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER – PRESTATION BLANCHISSERIE TARIFICATION EXERCICE 2022**

Monsieur le Président demande au comité syndical de fixer les tarifs des nouvelles prestations de blanchisserie proposées par la résidence autonomie Guynemer à ses résidents, en l'espèce la mise à disposition de machine à laver et sèche-linge et le lavage et repassage du linge plat.

Le Comité Syndical , à l'unanimité, approuve et fixe les tarifs tels que détaillés dans la délibération.

Vu pour être affiché et publié le 24 octobre 2022 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.